

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie d'Alzheimer Question écrite n° 56477

Texte de la question

M. Vincent Burroni appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les mesures d'accompagnement réservées aux malades atteints de troubles d'Alzheimer. En raison du vieillissement de la population et de ses conséquences sociales et humaines, la maladie d'Alzheimer est devenue un des problèmes de santé publique prioritaire dans les pays industrialisés. Or cette maladie est méconnue dans un cas sur deux environ. Le diagnostic est le plus souvent trop tardif. Il en résulte des conséquences graves dans la vie quotidienne des malades comme de leur famille ainsi que pour la société : incapacité à gérer des biens, augmentation des accidents de la route, multiplication des incidents domestiques. La maladie est responsable d'une institutionnalisation rapide qui représente un coût social et humain lourd. La mise en place de mesures préventives pourrait alléger les dépenses publiques engagées et retarder d'une manière significative les débuts cliniques de la maladie. A ce titre, il lui demande, quelles mesures elle entend développer pour favoriser le diagnostic précoce, la constitution de réseaux adaptés de prise en charge et impulser une véritable stratégie thérapeutique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de détériorations intellectuelles et, plus particulièrement, de maladie d'Alzheimer. C'est en effet un problème lourd et douloureux non seulement pour des personnes concernées, mais aussi pour les familles qui doivent se mobiliser pour humaniser l'accompagnement des malades qui sont de plus en plus jeunes. Des réseaux ont été mis en place par la circulaire du 16 novembre 1999 pour développer les centres d'évaluation de premier niveau proches du domicile des personnes concernées et en relation avec les centres d'évalutation de second niveau qui disposent d'un plateau technique et qui ont vocation à devenir des centres experts pour la maladie d'Alzheimer. Les connaissances en ce domaine évoluent en effet régulièrement. Des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ont été créés. A terme d'un plan de cinq ans 2001- 2005, mille centres seront implantés sur l'ensemble du territoire. Ils permettront aux familles d'obtenir des renseignements et des réponses à leurs questions. Il est également prévu la création de véritables services polyvalents de maintien à domicile à partir des services de soins infirmiers à domicile, les SSIAD, ce qui devrait permettre d'améliorer l'aide aux aidants familiaux. Une mission d'analyse et de propositions a été confiée à M. le professeur J.-F. Girard, conseiller d'Etat et ancien directeur général de la santé, qui a remis son rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité, le 21 novembre dernier. Les propositions qu'il contient sont actuellement à l'étude pour analyser l'opportunité et la faisabilité de leur mise en oeuvre.

Données clés

Auteur: M. Vincent Burroni

Circonscription: Bouches-du-Rhône (12e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56477 Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE56477

Rubrique : Santé Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 265 Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 2021